

PRÉFÈTE DU GARD
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer

ARRÊTÉ N° 30-2026-03-A6-0004

relatif à une interdiction exceptionnelle d'emploi du feu et de prolongation de la réglementation concernant l'usage de certains matériels et de l'activité de bivouac ou camping sauvage dans le cadre de la prévention des incendies de forêt

La préfète du Gard
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Code forestier, notamment les articles L.131-6, L.161-4 et L.161-5 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2215-1;

VU le Code de procédure pénale, notamment les articles R.15, R.21 à R.26, R.27, R.30, R.40 et R.49 à R.49-8 ;

VU l'article L.123-19-3 du code de l'environnement,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-244-0013 du 31 août 2012 relatif à l'emploi du feu ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM-SEF-2020-0071 du 15 juin 2020 modifié par l'arrêté DDTM-SEF-2023-0090 du 18 juillet 2023 réglementant l'usage de certains matériels et de l'activité de bivouac ou camping sauvage dans le cadre de la prévention des incendies de forêt

CONSIDERANT que l'épisode pluvieux du 26 août 2026 n'a pas modifié l'état de sécheresse de la végétation,

CONSIDERANT que le risque incendie de forêt reste important sur l'ensemble du département en raison de l'état de dessèchement de la végétation et du volume important de biomasse combustible ;

CONSIDERANT que les prévisions météorologiques à court et moyen terme ne font état d'aucune précipitation de nature à modifier significativement et durablement cet état de sensibilité de la végétation ;

CONSIDERANT que l'urgence justifiée par la protection de l'environnement ne permet pas l'organisation d'une procédure de participation du public,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard ;

80, rue Weber – 30907 NIMES CEDEX 2
Tél : 04 66 62 62 00 - Fax : 04 66 23 38 78 - www.gard.gouv.fr

Arrêté Préfectoral

Description

AP_20260916_prolongation_interdiction_emploi_feuTélécharger

Récepissé de dépôt

Categorie

1. Arrêtés Préfectoraux

date créée
17/09/2026